

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité  
**ARRETE DU MAIRE**

**ARRETE PERMANENT DE CIRCULATION RUE DE LA JUSTICE**  
**Interdiction de circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes, dans un but de sécurité publique et étant donné la viabilité de la rue de la Justice.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter de ce jour et en tout temps, la circulation des poids lourds de plus de 3.5 tonnes est interdite rue de la Justice (voie communale), sauf autorisation exceptionnelle, à demander au Maire de Wannehain.

**ARTICLE 2 :**

Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, la voie sus énumérée pourra être utilisée par les véhicules des médecins, ambulances, des services de police, des services de secours et d'incendie, par la benne de collecte des déchets, et, eu égard à la qualité rurale de la zone, par les engins agricoles nécessaires à l'exploitation de la zone agricole.

**ARTICLE 3 :**

Les prescriptions énoncées ci-dessus feront l'objet d'une signalisation et d'une mise en place conformes à la réglementation en vigueur, par les services municipaux.

**ARTICLE 4 :**

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :**

Conformément à l'article R421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera :

- Adressée à Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Nord
- Adressée à Monsieur le Bourgmestre de Tournai, pour la commune d'Esplechin-Belgique
- Adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, qui sont chacun en ce qui les concerne chargés de l'exécution du présent arrêté
- Affichée en Mairie

Fait à Wannehain le 13 Novembre 2013.

Le Maire,  
B. COCHETEUX

